

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU COMITE REGIONAL

ELECTIONS : APPEL A CANDIDATURES

L'Assemblée Générale des clubs du Comité Régional de Bourgogne-Franche-Comté est fixée au **samedi 20 Janvier 2024 à 14 h 00 à Dijon (21)**.

Au cours de l'Assemblée Générale, il sera procédé à :

1) L'élection de 3 membres au Conseil d'Administration

1 poste à pourvoir au collège « Cyclisme Féminin »
2 postes à pourvoir au collège « VTT »

L'élection de ces 3 postes auront lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Les candidat(e)s à ces postes, devront être titulaires d'une licence FFC.

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

La lettre de candidature mentionne les : nom, prénom, adresse personnelle du candidat ainsi que le numéro de licence. Elle doit être signée par l'intéressé et exprimer ses motivations.

Les candidatures sont à transmettre pour le 20 Décembre 2023 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon), par voie électronique : ffc.bfc.besancon@gmail.com

Les personnes élues le seront jusqu'à la fin du mandat actuel soit pour 1 an.

Les candidat(e)s doivent être présent(e)s à l'Assemblée Générale du 20 janvier.

Ne peuvent être élues au Conseil d'Administration que des personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Régional.

2) L'élection du Représentant du Comité Départemental de Saône et Loire :

Validation du candidat élu lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Saône et Loire.

3) L'élection d'un(e) délégué(e) des coureurs :

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

Les candidatures sont à transmettre pour le 19 janvier 2024 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon) par voie électronique : ffc.bfc.besancon@gmail.com .

4/ L'élection des Délégué(e)s à l'Assemblée Générale FFC :

Les délégué(e)s à l'Assemblée Générale de la FFC ainsi que les suppléant(e)s seront élu(e)s parmi les dirigeant(e)s de clubs candidats.

Il sera procédé à l'élection des 5 candidat(e)s titulaires et de leurs **5 suppléant(e)s**, présenté(e)s obligatoirement en binômes.

Le formulaire de candidature devra présenter, sur le même bulletin :

Nom + prénom du titulaire, date de naissance, n° de licence 2024 + photocopie de celle-ci
Nom + prénom de son suppléant, date de naissance, n° de licence 2024 + photocopie de celle-ci

Aucun(e) candidat(e) ne pourra être à la fois titulaire ou suppléant(e).
Aucun(e) candidat(e) ne pourra être candidat(e) à la fois au Comité Régional et pour un Comité Départemental (que ce soit au poste de titulaire ou de suppléant(e)).

L'élection se déroule au scrutin plurinominal à 1 tour.
En cas d'égalité de voix, le vote sera acquis en faveur du candidat titulaire le plus âgé.

Chaque club dispose d'une voix.

Les candidatures sont à transmettre pour le 13 janvier 2024 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon) par voie électronique : ffc.bfc.besancon@gmail.com .

Assemblée Générale Fédérale qui se tiendra à Hazebrouck (Haut de France) du 23 au 25 février 2024.

Thèmes de travail (non connu à ce jour).